

« Hotspots » : le gouvernement grec maintient sa politique de confinement des migrants

26 avril 2018

gisti,

Statuant sur un recours du Conseil grec pour les réfugiés, le Conseil d'Etat grec a considéré le 17 avril 2018 comme illégale et discriminatoire la pratique des autorités grecques de bloquer les migrants arrivant par la mer depuis la Turquie dans les cinq îles où, depuis le début de l'année 2016, l'Union européenne a installé des « hotspots » pour filtrer et trier ces personnes.

Au mépris de cet arrêt du Conseil d'Etat, le gouvernement grec a décidé de le contourner, de deux façons : d'une part en présentant le 19 avril un projet de loi visant à légaliser la politique « d'endiguement » des migrants dans les îles, d'autre part en prenant le 20 avril (avant même le début de l'examen de ce projet par le parlement) un décret qui remplace la décision administrative annulée par le Conseil d'Etat et réinstaure cette pratique. Parmi les motifs invoqués pour justifier les restrictions à la liberté d'aller et venir imposées par cette politique, le gouvernement invoque la nécessité de mettre en œuvre l'accord UE-Turquie de mars 2016 et les risques « d'appel d'air ».

Dans le communiqué qui suit, 21 organisations condamnent la politique d'endiguement pratiquée par la Grèce, et enjoignent aux autorités d'autoriser les migrants à se déplacer vers le continent. Les associations considèrent que maintenir des demandeurs d'asile dans les hotspots des îles grecques dans des conditions insalubres qui violent leurs droits et les obligations internationales de la Grèce ne peut être justifié aux fins de contrôle des migrations.

[...]

Lire aussi : « Hotspots » : le gouvernement grec maintient sa politique de confinement des migrants

• [Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >](#)

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Hotspots-le-gouvernement-grec-maintient-sa-politique-de-confinement-des>